



**SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE  
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**CA 2017**

**1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'Ecole départementale de musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut-saônoises à l'enseignement musical. Grâce au soutien du Conseil départemental, des communautés de communes et des communes réunies en Syndicat mixte, environ 134 330 habitants (71% de la population du département) peuvent bénéficier de ses actions.

Le processus d'élargissement territorial a été engagé en 2016, l'année 2017 a été la première année durant laquelle l'EDM 70 a dû exercer ses missions sur un périmètre de territoire élargi.

Face à la forte augmentation des demandes d'interventions en milieu scolaire des nouvelles collectivités partenaires, le recrutement d'un musicien intervenant en milieu scolaire à temps complet a dû être effectué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le nombre d'enfants bénéficiaires d'interventions en milieu scolaire a considérablement augmenté sur ces deux dernières années scolaires (+88.5 %).

L'offre de l'EDM 70 s'est élargie avec la mise en place de plusieurs nouveaux orchestres débutants dans les communes de Soing, de Traves, de Pesmes, de Saint-Loup-sur-Semouse et de Sornay.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDM et 3 collectivités sont pré adhérentes via une convention de partenariat sur 3 ans ayant pour finalité une adhésion complète.

Liste des collectivités adhérentes :

- 6 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté et la CC du Pays de Lure
- 7 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains, Plancher-Bas et Villersexel

Liste des collectivités pré adhérentes :

- 3 communautés de communes : la CC de Villersexel, la CC Terres de Saône et la CC du Val Marnaysien.

**2. Priorités du budget (projets envisagés...)**

Il s'agit d'inciter les collectivités pré adhérentes à adhérer pleinement dans l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves instrumentistes bénéficiant d'un tarif adhérent et d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. En 2017, 75 % des élèves inscrits résident sur un territoire adhérent au syndicat mixte de l'EDM 70.

Une subvention de 22 000 € de la DRAC a permis à l'EDM 70 de réaliser et d'entamer dès le mois de septembre 2017 des projets musicaux multiples à destination notamment de la petite enfance et des personnes en situation de handicap. D'autres projets ont permis aux élèves de l'EDM 70 de bénéficier de prestations supplémentaires à leur enseignement musical : sortie hors département d'une journée afin de se rendre à un salon et à un concert, projet de conte musical et de Master class avec des artistes.

La priorité principale du budget pour l'année 2017 était de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

### 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faire baisser les tarifs des collectivités et des familles a été atteint. Leurs participations financières sont équivalentes à l'an passé.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 60 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 29 %
- des familles à hauteur de 11 %

Fonctionnement	BP 2017	Budget voté 2017	CA 2017
<b>Dépenses</b>		<b>dont DM n°1</b>	
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	105 000 €	112 150 €	104 210 €
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 441 620 €	1 456 470 €	1 429 497 €
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	160 000 €	160 000 €	170 273 €
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 342 671 €	1 364 671 €	1 354 951 €
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	20 000 €	20 000 €	6 679 €

#### Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses engagées ont été conformes ou en baisse par rapport aux dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2017.

#### Recettes de fonctionnement :

Les recettes provenant des familles (chapitre 70) ont été en légère augmentation par rapport au prévisionnel du fait du passage à un cycle supérieur d'un certain nombre d'élèves, de l'augmentation du nombre d'élèves et de la mise en place des frais de gestion annuel.

Les recettes des partenaires (chapitre 74) sont en légère hausse du fait de la subvention d'un montant de 22 000 € de la DRAC. Cette hausse est relative car 10 000 € de recettes n'ont pas été réalisées puisque la Communauté de communes du Val marnaysien, collectivité pré adhérente, n'a pas été facturée en 2017 du fait du démarrage des activités musicales au mois de septembre et non en janvier.

Les recettes provenant des atténuations de charges (chapitre 013) n'ont pas été réalisées à hauteur de 13 321 €. Ceci est dû au refus du centre de gestion de la Haute-Saône de rembourser les heures de décharges d'activité syndicale pour les 5 agents déchargés de l'EDM 70.

Le résultat de l'exercice pour l'année 2017 est de – 5031.61 € pour la section de fonctionnement et de 576.68 € pour la section d'investissement.

*Résultat cumulé du compte administratif 2017 :*

CA 2017	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 537 346.85 €	1 629 211.67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 996.50 €	11 936.58 €
TOTAL DU BUDGET	1 540 343.35 €	1 641 148.25 €

**4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition**

Néant

**6. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

Au 31 décembre 2017, l'EDM 70 compte 43 agents soit 33.05 ETP répartis de la manière suivante : 39 enseignants (30.15 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP) dont 37 agents titulaires et 6 agents contractuels. Les charges de personnel représentent 93 % des dépenses de fonctionnement tout comme en 2016 pour un montant de 1 429 497 € en 2017.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le



ID : 070-257002584-20180327-2018\_2-DE